

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7487 SÉANCE DU 04 mars 2024

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire
Carole Duchesneau	Sage
Steve Perkins	Sage

FIDUCIE ROCKMONT – CHOIX DES FIDUCIAIRES 2024

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW), par la résolution #7486, *La Réserve de Rockmont – Accord de règlement*, adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024, a autorisé la signature de l'Accord de Règlement de la revendication intitulée La Réserve de Rockmont (**Accord de Règlement**) avec Sa Majesté du chef du Canada et la signature de l'acte de fiducie de Fiducie Rockmont (**Accord de Fiducie**);

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a été autorisé par cette même résolution à signer l'Accord de Règlement et l'Accord de Fiducie au nom de la NHW;

Attendu qu'à titre de constituant de la Fiducie Rockmont (**Fiducie**), il en revient au CNHW de choisir les premiers fiduciaires de la Fiducie;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 5 mars 2024 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7487 SÉANCE DU 04 mars 2024

FIDUCIE ROCKMONT – CHOIX DES FIDUCIAIRES 2024

Attendu que le CNHW a mis en place en décembre 2023 un Comité de sélection des fiduciaires de Fiducie Rockmont composé de membres de l'administration du CNHW et du personnel politique du CNHW (**Comité**);

Attendu que le Comité est accompagné de la firme Arsenal conseils, inc. (**Arsenal**), un cabinet de services-conseils indépendant spécialisé en stratégies d'affaires (élaboration et déploiement) et en gouvernance d'entreprise, afin d'épauler le CNHW et le Comité dans le processus de réception et d'analyse de candidatures de fiduciaires, ainsi que pour la tenue des entrevues avec les candidats retenus suite à une première analyse de leur dossier;

Attendu que tous les candidats au titre de fiduciaires de la Fiducie, incluant le Grand Chef et les Chefs familiaux, doivent se soumettre à une analyse approfondie de leur candidature, une vérification quant à leur antécédents judiciaires et une vérification quant à une potentielle faillite ou insolvabilité, tant actuelle que passée;

Attendu que les barèmes préparés par Arsenal et appliqués assidûment par le Comité sont tous précis, biens définis et complets, leur permettant ainsi d'analyser avec justesse et exactitude toutes les candidatures soumises;

Attendu que les caractéristiques requises, les principes et les barèmes touchant les fiduciaires édictés dans l'Accord de Fiducie doivent être obligatoirement suivis par le Comité et le CNHW;

Attendu que les membres du Comité, avec l'appui d'Arsenal, ont présenté leurs recommandations au CNHW quant aux candidatures soumises pour combler les postes de fiduciaire de la Fiducie;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 5 mars 2024 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7487 SÉANCE DU 4 mars 2024

FIDUCIE ROCKMONT – CHOIX DES FIDUCIAIRES 2024

Attendu que le CNHW a étudié avec diligence les recommandations du Comité et en est venu à un consensus sur les candidatures retenues.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René W. Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu de nommer** à titre de fiduciaires de Fiducie Rockmont les personnes suivantes :

- M. Stéphane B. Picard, soit l'« un des Chef du Conseil »;
- Mme Mélinda Bastien à titre de fiduciaire « Non-élu » pour un terme de deux ans;
- Mme Amélie Lainé à titre de fiduciaire « Non-élu » pour un terme de trois ans;
- M. Alfredo Di Blasio à titre de fiduciaire « Non-élu » pour un terme de quatre ans;
- M. Jacques Jobin à titre de fiduciaire « Externe » pour un terme de deux ans;
- Mme Marilie Laferté à titre de fiduciaire « Externe » pour un terme de quatre ans.

[Fin de la résolution]

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 5 mars 2024 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND